

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

planning familial

Question écrite n° 42137

### Texte de la question

M. Daniel Goldberg alerte Mme la ministre de la santé et des sports sur la baisse des crédits subie par les centres départementaux de planning familial pour l'année 2009. En effet, lorsque 2,6 millions d'euros étaient consacrés à ces associations qui sont de véritables relais de l'action gouvernementale, l'année 2009 prévoit une baisse équivalente à 500 000 euros soit près de 20 % de moins. La dépendance de ces structures aux subventions publiques met en péril leur action. Il est intéressant de noter que près d'une association de planning familial sur cinq dépend à plus de 75 % de celles-ci, d'autres le sont à 100 %. Le rôle indéniable d'information et de conseil des soixante-dix associations départementales sur la sexualité, la contraception ou encore les violences familiales vont à l'encontre d'une telle décision. Cette situation est injuste et choquante car elle toucherait notamment des jeunes en détresse ou en attente d'un accompagnement ou de soutien psychologique. Aussi, il lui demande de réexaminer cette décision afin de restituer ou d'augmenter les crédits alloués à ces associations porteuses de la politique poursuivie par son ministère.

## Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le financement du Mouvement français pour le planning familial (MFPF). Le MFPF est une association qui agit notamment pour informer sur la contraception, sensibiliser sur l'interruption volontaire de grossesse, promouvoir l'égalité homme-femme et, dans le même temps, lutte activement contre les violences faites aux femmes. Aussi, soucieux de témoigner toute l'importance que le Gouvernement accorde aux missions du planning familial, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville a conclu un protocole d'accord garantissant le maintien, sur la période 2009-2011, des crédits affectés au MFPF ainsi qu'à l'ensemble des établissement, d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF). Ce protocole a été signé le 11 mars 2009 par M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, ainsi que par Mme la ministre de la santé et des sports et la présidente du MFPF. Aux termes de cet accord, ce sont 3 461 800 euros que l'État consacrera chaque année, jusqu'en 2011, aux actions en cause. Le Gouvernement mobilisera en effet en faveur du conseil conjugal et familial, sur le programme 106, 2 650 000 euros, dont 2 100 000 euros à destination des directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) qui conventionnent avec les différents établissements d'information, de consultation ou de conseil familial, 50 000 euros à destination de la « tête de réseau » du MFPF ainsi que 500 000 euros prévus sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) pour les actions menées dans les guartiers prioritaires relevant de la politique de la ville. À ces 2 650 000 euros s'ajoutent les 430 000 euros de crédits annuels consacrés aux femmes victimes de violences du programme 137 « égalité entre les hommes et les femmes » relevant du ministère chargé des droits de la femme. Les crédits inscrits sur le budget du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville s'établissent donc, au total, à 3 080 000 euros. Les financements du ministère de la santé s'élèveront quant à eux à 381 800 euros sur le programme 204 « prévention et sécurité sanitaire », dont 226 300 euros portant sur la réduction des risques sexuels et 155 500 euros pour le volet contraception, sexualité, vulnérabilité.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE42137

#### Données clés

Auteur: M. Daniel Goldberg

Circonscription: Seine-Saint-Denis (3e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 42137

Rubrique: Famille

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 17 février 2009, page 1506 **Réponse publiée le :** 12 mai 2009, page 4704